

# PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION  
2021-2026



## Plan parisien

# pour le logement d'abord

**Bilan 2022 & perspectives 2023**

Juillet 2023



# Plan parisien pour le logement d'abord

**L**a Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri. Cette politique volontariste s'est traduit par la production de 110 000 logements sociaux en 20 ans, mais également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que le dispositif Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, **la Ville de Paris devient un territoire de mise en œuvre accéléré du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile.

Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement. Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse.

Les 12 mesures du **Plan parisien pour le Logement d'abord** s'articulent autour de 5 axes :

- 1. Mobiliser l'offre de logements** à travers le développement de Louez solidaire et sans risque, le développement des Pensions de Famille, le relogement rapide des publics vulnérables par le dispositif Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires (ARPP), et l'évolution des politiques d'attribution et de production de logements sociaux.
- 2. Prévenir des situations de sans-abrisme** en favorisant l'accès au logement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des femmes sortant de maternité ; et grâce à la prévention des expulsions locatives notamment par un meilleur accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale à risque d'expulsion (ELIAHS – Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins).
- 3. Aller vers les personnes sans-abris** grâce à des permanences juridiques et un système de premier accueil plus lisible et articulé à l'échelle de l'arrondissement, dans lequel l'accès au logement trouve une place centrale.
- 4. Accompagner les personnes sans domicile** au logement à travers la formation des professionnels de terrain, la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement, et l'expérimentation de la rue au logement auprès des sans-abris chroniques.
- 5. Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce aux Rencontres parisiennes du Logement d'abord et la mobilisation des données quantitatives et qualitatives afin de mieux comprendre les parcours des ménages sans domicile, ainsi que les freins à leur accès au logement.

# Bilan 2022 & perspectives 2023

Le tableau ci-dessous restitue les **actions** (menées en lien avec les services de l'État et appuyées par des financements, notamment dans le cadre de l'AMI LDA) **réalisées en 2022** dans le cadre du Plan parisien pour le logement d'abord, ainsi que les **perspectives pour 2023**.

Ambition de la Ville 2021-2026	Bilan 2022	#	Plan d'action 2023
<p>1. <b>Mobiliser l'offre de logement au profit des personnes prioritaires</b></p>			
<p>Développer le dispositif <b>Louez solidaire et sans risque</b> au profit des ménages prioritaires, et <b>favoriser l'accès des ménages à besoins complexes</b> au dispositif</p>	<p>La <b>captation de 73 nouveaux logements</b> Louez Solidaire et sans risque avec le soutien financier de l'AMI2-LDA (365 000 € par an) et de la Ville de Paris (365 000 € par an)</p>	<p><b>1</b></p>	<p><b>Capter 75 logements Louez solidaire, et soutenir l'évolution des pratiques</b> afin d'accueillir davantage de ménages aux besoins complexes avec un accompagnement plus qualitatif.</p>
<p><b>Mettre 40 logements sociaux de son contingent</b> à disposition d'Un chez-soi d'abord Paris afin que ce dispositif puisse compléter son extension jusqu'à 155 bénéficiaires.</p>	<p>La Ville de Paris a <b>signé une convention avec 5 bailleurs sociaux</b> prévoyant la mise à disposition de 33 logements. Fin 2022, <b>16 logements ont été captés</b> au profit des locataires d'Un chez-soi d'abord Paris.</p>	<p><b>2</b></p>	<p>En 2023, la Ville de Paris suivra activement l'atteinte de ces objectifs et prévoit de <b>signer des conventions</b> avec 3 nouveaux bailleurs sociaux prévoyant la captation des 7 logements restants.</p>
<p>Agréer <b>17 nouvelles Pensions de Famille</b> entre 2021 et 2026, soit une par arrondissement parisien, qui s'ajouteront aux 1223 logements en Pension de Famille déjà livrés à Paris</p>	<p>L'agrément de <b>2 nouvelles Pensions de Famille</b> composées de 43 logements, portant à 8 le nombre de Pensions de Famille agréées au cours de la mandature. <b>Parcours</b> « de la rue au logement » pour quatre personnes sans-abris relogées dans la Pension de Famille Amsterdam</p>	<p><b>3</b></p>	<p><b>Poursuivre le développement des Pensions de Famille</b> grâce à l'agrément d'au moins 3 nouvelles structures, et identifier des leviers pour augmenter l'offre en résidence accueil. Faciliter les parcours de la rue au logement pour les structures qui s'ouvrent.</p>

<p>Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans les <b>politiques d'attribution</b> et de <b>production de logements sociaux</b></p>	<p>La <b>nouvelle grille de cotation favorisera l'accès au logement des ménages prioritaires</b> (situations de sur-occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence, de handicap, DALO ou du premier quartile).</p> <p>Dans la <b>Stratégie Logement 2035</b>, la Ville s'est engagé à atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux. Sa nouvelle Convention de délégation des aides à la pierre (DAP) 2023-2028 fixe aussi des objectifs ambitieux : produire 25 500 logements sociaux, dont 35% de PLAI, et 3% de PLAI adapté.</p>		<p>La Direction du logement et l'habitat déploiera la grille de cotation et la Convention de délégation des aides à la pierre.</p>
<p>Renforcer le système de suivi en vue <b>d'atteindre l'objectif de 2000 désignations par an au profit des ménages prioritaires</b> labellisés ARPP</p>	<p>Le suivi des indicateurs en Conférence du logement a permis d'impulser une dynamique positive autour de l'atteinte des objectifs</p>	<p><b>4</b></p>	<p>Dans un contexte de tensions très fortes, les acteurs parisiens peinent à atteindre les objectifs de relogement par le biais de l'ARPP. La Ville <b>renforcera son système de suivi de l'ARPP</b> et la mobilisation des bailleurs afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 2 000 désignations annuelles.</p>
<p><b>2. Prévenir des sorties d'institution et des expulsions locatives</b></p>			
<p><b>Augmenter le nombre de jeunes sortants d'ASE, qui accèdent à un logement</b>, grâce notamment aux 1000 logements du contingent de la ville en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et aux 2000 logements sociaux devant être mis à disposition dans le cadre de l'ARPP</p>	<p>Les FJT se sont engagés à transmettre <b>20% des vacances du contingent de la Ville de Paris</b> à partir d'avril 2023</p> <p>Lancement du <b>GT « Élaboration du Protocole d'attribution en FJT »</b> entre la Ville de Paris et les deux fédérations de FJT - l'UNAF0 et l'URHAJ.</p> <p><b>200 professionnels</b> du secteur de l'ASE <b>formés</b> lors d'un séminaire du Service éducatif jeunes majeurs (SEJM) portant sur la préparation de la sortie du contrat jeune majeur, lors duquel le Coordinateur Logement d'abord a animé une table ronde sur le relogement</p>	<p><b>5</b></p>	<p>Signer un « Protocole de bonnes pratiques d'attributions de logements en FJT » avec l'URHAJ et l'UNAF0 pour favoriser l'accès aux logements en FJT pour des publics prioritaires, dont des jeunes réfugiés, sans-abri, sortant d'hébergement, ainsi que des jeunes sous contrat jeune majeur et sortant d'ASE.</p> <p><b>Faciliter l'accès aux logements en FJT pour des jeunes ayant des faibles ressources</b>, dont ceux en contrat engagement jeune grâce au renouvellement du dispositif Inser'toit.</p>

<p><b>Poursuivre une politique volontariste de prévention des expulsions</b> qui a permis de réduire de 30% le nombre de personnes expulsées à Paris depuis 2008, avec une attention particulière accordée aux publics ayant des troubles de la santé mentale</p>	<p>En 2022, la <b>nouvelle équipe ELIAHS du 18e arrondissement a accompagné 36 ménages</b> locataires du parc social ayant des troubles psycho-sociaux.</p> <p>Un Groupe de travail lancé dans le 19<sup>e</sup> a conclu que les conditions n'étaient pas réunies pour que l'équipe ELIAHS accueille des locataires du parc privé à ce stade.</p>	<p><b>6</b> <b>Recruter un professionnel chargé de l'articulation entre prévention des expulsions et santé mentale</b> au sein de l'équipe sociale de prévention des expulsions (ESPEX) de la Ville de Paris. Ce professionnel se focalisera sur les locataires du parc privé qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs existants, dont ELIAHS, qui ciblent les locataires du parc social.</p>
<p><b>3. Aller vers les personnes sans-abris</b></p>		
<p>Développer un système de <b>premier accueil qui est plus lisible, mieux articulé</b> à l'échelle de l'arrondissement, et davantage <b>axé sur l'accès au logement</b></p>	<p>1 910 entretiens réalisés dans le cadre de <b>permanences d'accès aux droits pour les personnes en grande précarité</b> au sein de 5 sites - 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA), 1 Espace Solidarité Insertion (ESI), et le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) Agnodice.</p>	<p><b>7</b> <b>Poursuivre les permanences d'accès aux droits</b> au sein des 5 sites : 3 PSA, 1 ESI, et le CHU Agnodice.</p>
	<p>Lancement des <b>démarches pilotes</b> dans les 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissements, associant plus de 20 professionnels des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), des ESI et des antennes logements à des actions de formation et d'interconnaissance.</p>	<p><b>8</b> <b>Expérimenter de nouveaux partenariats</b> entre les structures de premier accueil (EPS, PSA, ESI) et les antennes logements de la Ville de Paris.</p>

#### 4. Accompagner les personnes sans domicile au logement

<p>Améliorer l'<b>accompagnement au logement</b> des publics prioritaires grâce à la formation des intervenants sociaux et <b>faciliter leur accès au logement</b> par la sensibilisation des membres des Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)</p>	<p><b>a. Formation sur l'accès au logement des publics prioritaires : 295 professionnels formés</b> au travers d'un séminaire et de deux cycles de quatre modules à la carte.</p>	<p><b>9</b></p>	<p>a. <b>Former 300 travailleurs sociaux</b> sur l'accès au logement, notamment grâce à 2 séminaires d'une journée et 2 cycles de 4 modules à la carte.</p>
<p><b>b. Formation-action Logement d'abord : Création du programme</b> visant des équipes d'accompagnement qui interviennent en Pension de Famille ou dans le diffus (ex. ASLL, AVDL, Louez solidaire). L'objectif est de former et accompagner ces équipes à mieux intégrer les principes du Logement d'abord dans leurs pratiques et ainsi faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant un long parcours de rue et des besoins complexes.</p>	<p>b. <b>Lancer la formation-action</b> Logement d'abord le 23-24 mai au profit de 9 équipes. Il s'agit d'un programme intensif d'accompagnement au changement, avec 13 séquences différentes sur 8 mois (formation initiale, formation aux entretiens motivationnels, séances d'échange de pratiques, visites apprenantes)</p>		
<p><b>c. Sensibilisation des membres des CALEOL</b> aux principes du Logement d'abord : premier <b>atelier d'échange</b> organisé le 25 novembre 2022 avec 15 participants représentant 6 bailleurs sociaux, 2 réseaux (AORIF, AFFIL), et la Ville de Paris afin de mieux comprendre les attentes et représentations du Logement d'abord chez les bailleurs sociaux.</p>	<p>c. Organiser des <b>séances de sensibilisation et de consultation autour des principes du Logement d'abord</b> auprès des membres des CALEOL.</p>		
<p><b>Augmenter le relogement des personnes sans-abris chroniques</b> à Paris</p>	<p><b>Cadrage du projet pilote de la rue au logement</b>, en partenariat avec les Enfants du Canal, le SIAO 75, Médecins du Monde, et la RIVP.</p>	<p><b>10</b></p>	<p><b>Lancer le projet pilote de la rue au logement</b> au profit de 15 ménages sans-abris chroniques grâce aux logements du contingent de la Ville de Paris de la RIVP, et d'un accompagnement renforcé de l'association des Enfants de Canal.</p>

<p><b>Renforcer la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement à Paris</b>, et notamment les dispositifs AVDL et ASLL</p>	<p>Nouvelle action en 2023</p>	<p><b>11</b> Dans le cadre du PDALHPD, la Ville de Paris et la DRIHL réaliseront une analyse conjointe des dispositifs AVDL et ASLL et <b>organiseront une consultation avec des acteurs et personnes concernées</b> sur le fonctionnement actuel des dispositifs et les pistes d'amélioration.</p>
<p><b>5. Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme</b></p>		
<p>Dans le prolongement de la Nuit de la Solidarité, <b>améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile</b> (ou en risque de le devenir) à Paris et contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partageant les données déjà existantes sur ce sujet</p>	<p>Le <b>Groupe de travail sur l'observation du sans-domicilisme à Paris</b> s'est réuni trois fois en 2022, afin notamment de s'accorder sur les données à intégrer au Tableau de bord.</p>	<p><b>12</b> <b>Réaliser les Tableaux de bord annuels « Personnes sans domicile à Paris » 2021 et 2022.</b></p> <p><b>Organiser la deuxième édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord</b> début 2024, en collaboration avec les partenaires associatifs.</p> <p>Réaliser, une évaluation du Projet pilote de la rue au logement (chargée d'étude).</p>

